

## **Le FAFSEA s'engage avec l'AGEFIPH afin de soutenir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées**

**Le FAFSEA, OPCA de référence en matière de formation professionnelle, signe ce jeudi 4 mars 2010 au Salon de l'Agriculture une convention avec l'AGEFIPH – Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées – afin de soutenir l'emploi des personnes handicapées.**

L'enquête de terrain menée dans le cadre de l'étude Agri'Cap (étude menée par le FAFSEA avec le concours de l'AGEFIPH) a **montré que de nombreux métiers sont susceptibles d'accueillir des personnes handicapées**, sous réserve de prendre des mesures adaptées afin de faciliter leur insertion et leur qualification.

Soucieux de développer l'intégration professionnelle des personnes dans cette situation, le FAFSEA et l'AGEFIPH ont décidé conjointement de signer **ce jeudi 4 mars à 11h30, au Salon de l'Agriculture\***, une convention pour conduire des actions en direction notamment des entreprises agricoles et activités annexes, pour une durée de deux ans.

*\*Stand FAFSEA, Espace emploi formation, Pavillon 3 n°C72*

Cette convention a pour objectifs :

- **L'augmentation et la pérennisation du taux d'emploi** des personnes handicapées dans les secteurs d'activité représentés par le FAFSEA,
- **La sensibilisation des entreprises adhérentes** du FAFSEA à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,
- **L'accompagnement des entreprises adhérentes** du FAFSEA sur les actions à mener.

« *Outre le regard des autres, les personnes en situation de handicap se heurtent trop souvent à la **difficulté de trouver un emploi**. Si nous avons choisi d'allier notre expertise de la formation professionnelle à celle de l'AGEFIPH, c'est parce que nous voyons dans ce partenariat une réelle occasion de **sensibiliser le monde professionnel** au handicap et de **passer à l'action**, en favorisant le recrutement, la formation vers la qualification et le maintien dans l'emploi de ces personnes* » explique Jean-Pierre Mabillon, Président du FAFSEA.

« *L'AGEFIPH sera en lien direct avec le FAFSEA pour favoriser un **diagnostic personnalisé et simplifier les démarches des entreprises** qui engagent des actions dans cette voie* » précise Jean-Marie Faure, Président de l'AGEFIPH.

Pour atteindre les objectifs précités, **le réseau régional du FAFSEA** – composé de 22 délégations offrant un **service de proximité** – sera mobilisé.

**Un coordinateur au niveau national** assurera le développement et l'animation de ce projet.

Les quatre principaux axes d'action sont les suivants :

- 1) **Informier et sensibiliser les entreprises** de toute taille et en particulier les PME de moins de 50 salariés, qui ne disposent pas de ressources spécifiques pour la gestion des ressources humaines et de la formation.
- 2) **Orienter vers les bons interlocuteurs et faciliter les rapprochements** (mise en place d'une cartographie des services et contacts départementaux, mise en relation d'entreprises ou de salariés avec les services compétents).
- 3) **Conseiller les entreprises** (contacts et étude des actions possibles avec les dirigeants de PME-TPE, relais vers les interlocuteurs et les formations adéquates).
- 4) **Optimiser les dispositifs de formation professionnelle** (intégration de personnes handicapées parmi les bénéficiaires du contrat de professionnalisation, de la période de professionnalisation pour les salariés en CDI, du plan de formation, des bilans de compétence...).

#### **A propos du FAFSEA - <http://www.fafsea.com>**

*Le FAFSEA est un OPCA/OPACIF de référence en matière de formation professionnelle, notamment pour les entreprises agricoles et des secteurs annexes. Avec un budget annuel de 200M€ et plus de 5 millions d'heures de formation financées, il assure une double mission : la collecte et le financement des actions de formation, et l'accompagnement des entreprises adhérentes par la mise en place de solutions sur-mesure destinées à optimiser leur politique de formation professionnelle continue. Structure de proximité présente sur 22 sites régionaux, le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France tout en soutenant la performance de ses 180 000 entreprises.*

#### **A propos de l'AGEFIPH - <http://www.agefiph.fr>**

*L'AGEFIPH est le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, institué par la loi du 10 juillet 1987. Elle élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnus.*

#### **Contact presse Fafsea :**

##### **agence Cap & Cime**

Emilie Gay – 01 44 50 57 22 – [egay@capetcime.fr](mailto:egay@capetcime.fr)

Fanny-Marie Gabas – 01 55 35 07 72 – [fmgabas@capetcime.fr](mailto:fmgabas@capetcime.fr)

##### **Service communication du Fafsea**

Sabine Defrémont – 01 70 38 38 10 - [sabine.defremont@fafsea.com](mailto:sabine.defremont@fafsea.com)

Elodie Saulnier – 01 70 38 38 19 - [elodie.saulnier@fafsea.com](mailto:elodie.saulnier@fafsea.com)

#### **Contact presse AGEFIPH:**

Ghislaine Cristofolletti

01 46 11 00 69 – [g-](mailto:g-cristofolletti@agefiph.asso.fr)

[cristofolletti@agefiph.asso.fr](mailto:cristofolletti@agefiph.asso.fr)